

**PRESENTS :** BRIDE Denis, BON Hervé, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, PAGET Pierre-Gilles, Lilia CRAUSAZ, DAVID Eric, PERROD Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES :** VACELET Denise, ROSELE Séverine,

**ABSENTS :** MOREY Pierre, ROULIN Patrick.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GAILLARD Gilles.

➤ **Projet pâturage « Sous Chêne » à Givria et « En Courson » à Légna , présentation des devis et choix de l'entreprise.**

Afin de préserver la biodiversité, avec l'accompagnement de Natura 2000, exécuter des travaux de débroussaillage et déboisement sur les pâturages « Sous Chêne » sur Givria et « En Courson » sur Légna - parcelles 506-ZO-18, 506-ZO-67 et ZD-007-permettrait de rouvrir les sites en pelouse sèche, de mettre en valeur ces propriétés communales qui intéressent déjà 3 agriculteurs pour une future location. A pose des clôtures est prévue dans le projet de travaux. La commune devra s'engager à entretenir les parcelles durant 3 ans, puis l'entretien sera réalisé par les potentiels locataires

Le Maire présente une synthèse des dépenses qui seraient à envisager et des subventions possibles - 80 %.

Dépenses			Recettes	
	« Sous Chêne » 6 hectares	« En Courson » 1, 5 hectares	TOTAL	Taux de subvention
Travaux + clôture	35 732 € HT	9 000 € HT	44 732 € HT	80 %
Entretien Engagements pour 3 ans	10 824 € HT	8 100 € HT	18 924 € HT	100 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>46 556 € HT</b>	<b>17 100 € HT</b>	<b>63 656 € HT</b>	
Subvention de l'Europe – 63 %	29 331.28 €	10 772 €	40 103.28 €	
Etat	10 683.00 €	3 923.32 €	14 506.32 €	
<b>Part communale 20 % des travaux</b>	<b>6 543.40 €</b>	<b>2 403 €</b>	<b>8 926.40 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du coût prévisionnel du projet qui est de 63 656 € HT, financé par l'Europe et l'Etat, le reste à charge de la commune est de 8926.40 €. Il sollicite les aides et donne pouvoir au Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

➤ **Projet de réhabilitation de l'ancienne porcherie pour demande de subvention Etat et département.**

La demande d'aide déposée en 2020 au titre du plan de relance pour la réhabilitation des friches industrielles auprès de la Région n'a pas permis d'obtenir les subventions escomptées. Le coût des travaux estimé à environ 35 000 € HT serait éligible à la DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux gérée par la Préfecture) à hauteur de 30 à 40 % et au titre du plan de relance du Conseil Départemental à hauteur de 25 à 33 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite de l'Etat et du Conseil Départemental, les subventions au taux maximum, charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, autorise le Maire à signer les documents adéquats.

➤ **Etat d'avancement projet cure Légna et subvention envisageable.**

Le Maire rappelle la réunion de travail d'octobre 2021, à laquelle ont participé les conseillers municipaux disponibles et le cabinet PROBAT (cabinet d'études faisant partie du groupement d'architecte représenté par Atelier Architecture- Sandrine TISSOT retenue par délibération du 14 septembre 2021).

L'idée d'isoler les 3 logements dans les normes BBC (bâtiment basse consommation) a été abordée. Le surcoût estimé à 60 000 € HT obligerait à rehausser les planchers, changer quelques huisseries mais permettrait d'obtenir des subventions (DETR ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - sur l'ensemble du projet), faciliterait la location des logements. La réhabilitation de ce bâtiment serait traitée dans son intégralité

Compte tenu de l'offre existante sur ARINTHOD, à proximité des commerces, aménager un des logements pour des personnes en situation d'handicap ne paraît pas opportun, d'autant plus que techniquement cela serait complexe dans ce bâtiment.

Le Conseil Municipal prend acte que l'aménagement n'est pas encore arrêté et qu'il sera de nouveau consulter avant de solliciter les subventions.

➤ **Affouage sur pied campagne 2021-2023.**

7 affouagistes se sont manifestés pour l'exploitation des coupes sur LEGNA.

L'exploitation des coupes proposées sur SAVIGNA n'est pas facile en raison des faibles possibilités pour débarder le bois, aucun affouagiste ne s'est fait connaître.

Une rencontre avec l'agent ONF est prévue lundi 08 novembre 2021 pour aborder ce point. Il serait peut-être envisageable de remettre en état la piste forestière. Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80 %

Vente groupée de grumes : l'ONF a proposé que des grumes soient vendues dans le cadre de vente groupée. Environ 150 m<sup>3</sup> seraient cédés, les grumes de chêne entre 110 € à 160 €/m<sup>3</sup>, celles de frêne entre 50 € à 80 €/m<sup>3</sup>, celles de hêtre entre 60 € à 80 €/m<sup>3</sup>, les surbilles de hêtre entre 25 € à 35 €/m<sup>3</sup>.

➤ **Création poste rédacteur principal deuxième classe.**

La carrière professionnelle des agents des collectivités territoriales respecte des grades. Pour les petites communes, pour être effectif tout changement de grade doit avoir reçu un avis favorable du Centre de Gestion. La réussite à un examen professionnel n'est pas suffisante.

L'avis favorable étant recueilli, le Conseil Municipal ferme le poste de d'adjoint principal première classe et ouvre un poste de rédacteur principal deuxième classe au 01 janvier 2022.

➤ **Modification RIFSEEP.**

Ce régime indemnitaire s'est substitué en 2017 à toutes les primes existantes. La délibération fixant des montants maximum n'avait pas acté de prime pour le grade de rédacteur principal deuxième classe. Afin que l'agent puisse percevoir la même somme qu'aujourd'hui, le Conseil Municipal décide d'introduire ce grade au niveau du RIFSEEP.

➤ **Approbation du rapport de la CLECT.**

A chaque compétence transférée par une commune à une communauté de communes ou à chaque compétence rétrocedée à une commune par une communauté de communes, celle-ci doit rédiger un rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) dans lequel le montant des charges transférées ou rétrocedées est évalué.

Au 01 janvier 2021, Terre d'Emeraude Communauté a rétrocedé aux communes la compétence « gestion des eaux urbaines » (seul l'ex communauté de communes Petite Montagne exerçait cette compétence avant la fusion des 4 communautés de communes). Par conséquent le rapport de la CLECT 2021 porte sur cette rétrocession. Lors du transfert de compétence, les charges transférées ont été considérées comme nulles car il n'était pas possible de les estimer. Il en est de même pour les charges rétrocedées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT.

➤ **Création d'un service de police intercommunale.**

Par délibération du 22 septembre 2021, par 66 voix pour, 11 voix contre, 22 abstentions, le Conseil Communautaire de Terre d'Emeraude Communauté a acté la création d'une police intercommunale. Pour être effective cette décision doit recueillir, dans le délai de 3 mois, l'avis favorable de la moitié des communes membres représentant 2/3 de la population ou l'avis favorable des 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

Dans la continuité de sa position lors du sondage sur ce dossier et rappelant que selon lui, les policiers intercommunaux ne pourraient pas être à plusieurs endroits en même temps, que les charges patronales et le traitement brut de 2 agents seraient de l'ordre de 100 000 €, que les communes intéressées auraient pu s'organiser entre elles, que cette démarche pourrait contribuer à une baisse du nombre de gendarmes nommés par l'Etat sur le territoire, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse la création au 01 janvier 2022 de la police intercommunale au niveau de Terre d'Emeraude Communauté.

➤ **Modification des Statuts de Terre d'Emeraude Communauté.**

Le Conseil Communautaire avait 2 ans à compter de la fusion pour étendre sur l'ensemble du territoire communautaire l'exercice des compétences optionnelles ou facultatives ou pour les rétroceder aux communes qui les avaient transférées à l'une ou l'autre des ex communautés de communes.

Le Conseil Communautaire a décidé de d'exercer sur l'ensemble du territoire communautaire

la compétence culture à travers les médiathèques – la commune de CLAIVAUX les LACS transfèrera sa médiathèque.

la compétence péri-solaire – la commune de MOIRANS EN MONTAGNE ne gèrera plus cette compétence – La gestion de l'ALSH est déjà confiée aux Francas.

Il a décidé de rétroceder aux communes

Les aires de camping car

La politique de la ville : élaboration du diagnostic et définitions des orientations.....

Les équipements sportifs non - fréquentés par les écoles : vestiaires de LAVANCIA-EPERCY et de VAUX LES SAINT -CLAUDE

La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie- compétence uniquement exercée uniquement par l'ex communauté de communes Petite Montagne.

Bien que la commune ne soit concernée que par la rétrocession de la compétence voirie, elle doit se prononcer sur l'ensemble des modifications statutaires.

Le retour de la compétence voirie imposera de fixer une enveloppe budgétaire annuelle et de s'organiser pour le fauchage, le débroussaillage et le déneigement. La taille de la commune sera probablement un atout lors de la demande de devis. Les déneigeurs ont été informés par la communauté de communes de cette modification.

L'évaluation du montant des charges rétrocédée sera l'objet du rapport 2022 de la CLECT.

➤ **Questions et informations diverses.**

❖ Poêle à granules de l'ancienne cure :

Compte tenu de l'aménagement de la cure, ce poêle ne sera plus utilisé. Le déplacer dans le logement 4 C Rue de la Mairie à SAVIGNA impose de prévoir un conduit de cheminée gainé. Le devis proposé est de 2102 € HT ou 2342 € HT avec imprévu

Sous réserve que le locataire soit toujours intéressé et qu'il ait conscience que des nettoyages hebdomadaires sont nécessaires, le Conseil Municipal valide le devis.

❖ Défibrillateurs :

Le Conseil Municipal décide d'acheter un défibrillateur via la commande groupée de Terre d'Emeraude Communauté pour 1160€ HT et s'engage pour 5 ans sur le contrat d'entretien proposé moyennant 111 € HT/an. Il sera installé sur le site de la salle du Martelet.

❖ Travaux de voirie à SAVIGNA.

L'entreprise MARTIN qui doit réaliser les travaux s'est engagée à les commencer semaine 35, il est urgent de les réaliser car la pose d'enrobé ne peut se faire par grand froid.

❖ Un débat s'engage sur quel dispositif serait le plus adéquate pour ralentir les voitures sur le village d'Ugna: céder le passage, chicane, peinture au sol, panneau alertant sur la sécurité des enfants ...

❖ Le Maire propose que l'entretien voire la réfection des fontaines ou lavoir fasse l'objet d'une réflexion d'ensemble sur le petit patrimoine communal.

❖ La fin d'année arrive à grands pas :

Réunion le 18/11/2021 à la mairie pour élaborer le bulletin municipal.

Dates à arrêter pour la cérémonie des vœux (mi -janvier) et repas des aînés (début février).

❖ Rapport d'activités de Terre d'Emeraude Communauté :

Le Maire invite les conseillers qui ne l'auraient pas encore fait de lire ce document qui leur a été adressé en même temps que la convocation. Son contenu est intéressant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 heures 30.

